

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 17 mars 2022



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN			
Thierry KLEIN			
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI			Catherine ORSINI-SAILLET
Frédéric NOEL			
Catherine ORSINI-SAILLET	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI			Laurence VIANES

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			Zineb SIMEU-ABAZI
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL		X	
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Jean-Yves TIZOT			
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA			Emmy MARC

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA		X	
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Nathalie BERANGER (T)			
Sandrine CHAIX (S)			
Véronique GHIGLIONE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT	X		

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Alma BENECH (T)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Chloé THEVENIEAU (S)			
Moira BIAUX (T)	X		
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			Nicolas HOGREL
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)			
Adèle FABRE (T)			Emma VASSAL
Haïban Aladel ALSHOUNI (S)			
Emile HEYBERGER (T)			Moira BIAUX
Louise RAVITSKY (S)			
Matthieu HOARAU RANGLA (T)	X		
Enzo GILLET-LACOSTE (S)	X		
Nicolas HOGREL (T)	X		
Manon BOURET (S)			
Charles-Antoine JOURNET (T)	X		
Jules TERRIER (S)			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Emeraude KABARE (T)			
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Camille GEIGER (S)			
Simon NOGARET (T)			
Tristan DYE (S)			
Amina OUMEDDOUR (T)			
Catherine BAJAN (S)			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)			
Hanane BOURKHA (S)			
Maximilien ROBSON (T)			Mathis SION
Siham KERBOUA (S)			
Gabriel ROUBIOL (T)			
Gabriel FAUVARQUE (S)			
Mathis SION (T)	X		
Anthony YOUSSEF (S)			
Emma VASSAL (T)	X		
Elisa NAUDIN (S)			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle		X
Véronique-Aurélié BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS ou son adjoint	Directrice de la DEFI ou son adjoint	X	

Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP	X	
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations générales du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Informations concernant la mise en travaux de la galerie Pierre Mendès France**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022**
- 4. Approbation de la refonte des parcours Droit privé fondamental et Droit des affaires en M1 et M2 au sein de la mention Droit, en un seul parcours**
- 5. Approbation de la création du parcours type Économie et gestion en L3, au sein de la mention Économie et gestion**
- 6. Questions diverses**

- 1. Informations générales du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ par David DECHENAUD
- 2. Informations concernant la mise en travaux de la galerie Pierre Mendès France**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022**
- 4. Approbation de la refonte des parcours *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* en M1 et M2 au sein de la mention Droit, en un seul parcours**
- 5. Approbation de la création du parcours type *Économie et gestion* en L3, au sein de la mention Économie et gestion**
- 6. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Suite au Conseil d'administration du 15 mars 2022**

Les capacités d'accueil LP, BUT et DEUST

et
la prolongation de l'année universitaire jusqu'au 31 décembre 2022
ont été approuvées

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Modification du calendrier des CFVU**

La séance du 14 avril est reportée au 28 avril 2022

La séance supplémentaire du 28 avril est reportée au 5 mai 2022

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Perspectives sur la dématérialisation des conventions de stages et de leur signature**

Conventions de stage Signatures électroniques

12000 stages/an gérés par l'appli Pstage

Un projet pour:

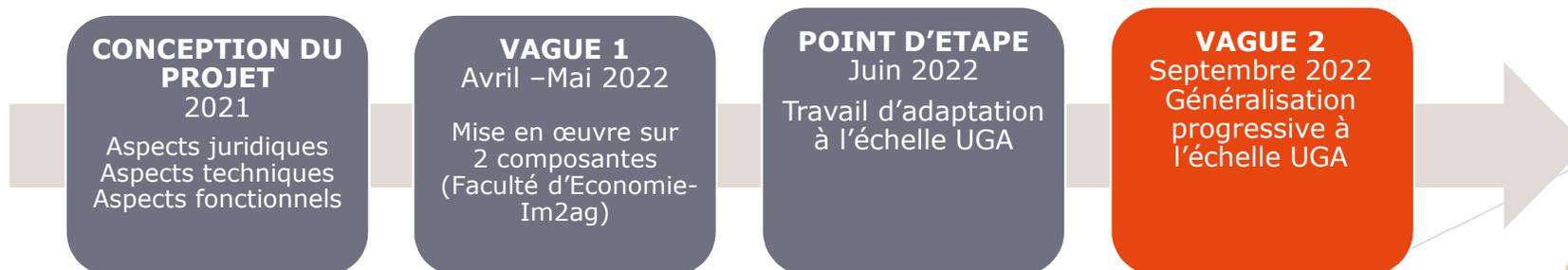
- Pérenniser et fiabiliser une pratique appréciée pendant la crise
- Engager une gestion des stages totalement dématérialisée
- Alléger la charge de travail en composantes et faciliter les relations avec les partenaires

Conventions de stage Signatures électroniques

Le groupe projet



Le calendrier



Fabienne HANS : Les étudiants de L2 et L3 font des stages courts, de 2 ou 3 semaines, souvent dans des organismes partenaires de l'UGA tels que le CNRS et le CEA. Ces organismes faisant partie de l'UGA, est-il vraiment nécessaire d'avoir leur signature ?

David DECHENAUD : Dès lors qu'il s'agit d'une personne morale distincte, la convention doit comporter la signature de l'établissement d'envoi – l'UGA, et de l'établissement d'accueil, même si ce dernier est associé à l'EPE. En revanche on pourrait se poser la question si l'on devait accueillir un étudiant dans une de nos directions ; mais cela se produit très rarement : en général les étudiants font leur stage dans des laboratoires ou des organismes extérieurs.

Maud VALLENARI : La dématérialisation permet la signature des organismes extérieurs.

David DECHENAUD : Nous nous sommes interrogés au sujet de certaines signatures qui auraient potentiellement fait doublon ; par exemple la signature du maître de stage et celle de la composante. La DAJI nous a indiqué qu'il fallait bien conserver les deux. L'outil devra être assez fluide, notamment pour ces stages courts et sans enjeux de gratification. Il faudrait sans doute faciliter la mise en œuvre de ces procédures en priorité pour ces stages très courts. Nous allons inciter les composantes à le faire.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Cette dématérialisation va-t-elle modifier la procédure pour les étudiants ou les démarches seront-elles toujours à effectuer sur Pstage ?

David DECHENAUD : Pstage demeurera l'outil pour les étudiants ; ils signeront électroniquement, comme les autres signataires. Cela leur évitera de se déplacer avec leur convention pour faire signer toutes les parties.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Systeme de « péréquation » pour le recours aux ETC et aux enseignements du SDL (issu du modèle d'allocation des moyens aux composantes en vigueur depuis 2019 (hors secteur santé et CUEF))**
 - Diminution forfaitaire de 3% des charges théoriques d'enseignement  Impact : baisse du niveau d'heures complémentaires financées via la dotation
 - Finance les ETC (sport, langues et autres) inscrits dans les maquettes et non portés par composantes

David DECHENAUD rappelle que les composantes élémentaires doivent intégrer dans leurs maquettes de formation un certain nombre d'ETC. Il y a trois ans, le Vice-président du Conseil d'Administration a mis en place un modèle financier selon lequel les composantes élémentaires reportent 3 % de leur budget sur le budget du SET, service en charge des ETC.

Certaines composantes élémentaires intègrent dans leurs maquettes autant d'ETC que demandé, voire moins – c'est notamment le cas des IUT qui ne recourent pas du tout aux ETC. D'autres incluent dans leurs maquettes davantage d'ETC que ce qui est prévu par le cadrage ; ce faisant, elles reportent une partie de leur carte de formation sur le SET.

Il serait cohérent que le recours aux ETC au-delà de la préconisation implique une facturation : la composante concernée contribuerait ainsi au fonctionnement du SET. Cela supposerait de revoir le modèle économique des composantes, et d'identifier dans chaque maquette le volume d'ETC, ce que les services ne sont pas vraiment en mesure de faire.

Des questions similaires se posent pour le SDL, composante dont le modèle économique n'est pas stabilisé. Un groupe de travail est en train de déterminer avec précision les modalités d'intervention du SDL pour chaque composante élémentaire.

Laurence VIANES : Ce travail risque d'être compliqué car les maquettes sont souvent imprécises et peuvent indiquer simplement une option au choix de l'étudiant entre ETC du SET et ETC du SDL.

David DECHENAUD : Effectivement ; par ailleurs nous n'avons pas de système d'information suffisamment pointu pour faire des extractions fines. Il faudrait définir un volume au-delà duquel les composantes devront financer leur recours aux ETC. Actuellement, le SDL et le SET ne savent pas combien d'étudiants ils doivent accueillir, nous avons donc à

progresser en matière de pilotage de la carte de formation. Je ne suis pas certain que le successeur d'Apogée – Pégase, permettra de résoudre ce problème. Ce qui est en jeu, c'est notre capacité à modéliser et à interroger nos systèmes d'information. Il ne sera peut-être pas possible de prélever les composantes selon leur consommation réelle, mais il y a probablement un entre-deux à trouver entre le forfait simple et l'analyse du recours aux ETC à l'étudiant près. Un travail complexe est à mener en commun avec la Vice-présidence du Conseil d'Administration. Les composantes reverront sans doute leur manière de recourir aux ETC lorsque le financement sera adapté à la consommation.

- 1. Informations générales du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Informations concernant la mise en travaux de la galerie Pierre Mendès France**
→ par David DECHENAUD
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022**
- 4. Approbation de la refonte des parcours *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* en M1 et M2 au sein de la mention Droit, en un seul parcours**
- 5. Approbation de la création du parcours type *Économie et gestion* en L3, au sein de la mention *Économie et gestion***
- 6. Questions diverses**

Projet Smart Campus formation - Galerie des Amphithéâtres

16 février 2022



Rappel des évènements

Dates	Objets
10 mai 2021	Rencontre des directions utilisatrices de GDA pour présentation des 2 possibilités de calendrier (en 15 mois = tous les amphis ou 36 mois par tranches d'amphi et cours en site occupé)
Début juin 2021	Validation du scénario 1 => 15 mois et fermeture des 10 amphis
21 octobre	Présentation du projet en réunion DAC
Sept 2021 => novembre 2021	Construction de la méthodologie du projet (identification des acteurs, retro planning, état des lieux des occupations...)
6 décembre 2021	Présentation de la méthodologie et accompagnement des composantes: demande de scénarios par composantes => identification des priorités (années, enseignements...)
21 janvier 2022	Présentation du projet à l'ensemble de la communauté (Zoom)
Semaine du 7 au 28 février 2022	Restitution par composantes des scénarios envisagés
10 mars 2022	Rencontre plénière avec les composantes pour attribution des créneaux dans les amphis Weil, CLV (G + H), et Maci Identification des créneaux en conflit et recherche de solution (autres composantes de l'UGA, déplacement des cours, passage en distanciel...)
À partir de mi mars 2022	Rencontres régulières avec les composantes pour les accompagner dans l'avancement des EDT
A partir d'avril 2022	Elaboration d'un plan d'action pour les examens de Janvier 2023 et mai 2023 (délocalisation à envisager)

Scénarios par composante

Composantes	Scénarios envisagés
Droit	Priorité: placement des CM avec TD + priorité sur les enseignements de L1 et L3 Puis en fonction des disponibilités placement des autres enseignements
FEG	Fiche de vœux par enseignants Travail avec les scolarités pour modifier les créneaux de cours en fonction des créneaux pré-affectés dans les amphis disponibles. Regroupement de 2 sessions (promo A et promo B) proposition de dédier un autre créneau horaire au distanciel.
SHS	Présentiel privilégié en L1 et en L3 selon les départements. Les cours dédoublés ont pu être regroupés Travail avec les scolarités pour modifier les créneaux de cours en fonction des créneaux pré-affectés dans les amphis disponibles. Occupation quasi-intégrale de l'amphi du bâtiment Michel Dubois

NB: les scénarios évoquent les priorités par composantes mais l'ensemble des cours sont traités

Etat d'avancement au 14 Mars

- A noter une volonté forte et des efforts importants des directions de composantes pour éviter au maximum le distanciel
- Placement des cours sur les 5 amphis disponibles à temps plein (CLV H (150pl) et G (250pl), Weil (800pl), Amphi des Alpilles (80pl) et Maci (220pl): lundi, mardi et mercredi) de manière optimisée et en concertation avec les composantes
- Identification des créneaux «sans amphi »: sur la totalité des cours des 3 composantes au S1 il reste une trentaine de créneaux à replacer: traitement au cas par cas:
 - soit repositionnement sur un autre amphi sur le campus (galerie Stendhal, périmètre STS...)
 - soit changement de créneau sur la semaine
- Examens session 2: placement sur des composantes STS (travail en cours)

Echéances à venir

- Rencontre tous les 15 jours avec les composantes pour dégager des solutions pour les 30 cours non placés.
- En cours: Travail sur les examens de janvier 2023 et mai 2023
- Consultation à destination des étudiants à venir

Jean BRETON : À quoi correspondent les 30 cours non placés ? 30 UE ?

Maud VALLENARI : 30 enseignements du semestre 1 d'environ deux heures chacun. Il y avait au total 250 enseignements à placer.

David DECHENAUD : Nous avons réussi à repositionner plus de 90 % des cours.

Maud VALLENARI : Le regroupement de deux promotions en une seule a fait gagner beaucoup de souplesse et de place pour placer les autres cours.

David DECHENAUD : Ces regroupements d'amphithéâtres ont été faits par les UFR FEG et SHS. Il s'agit bien entendu d'une modalité pédagogique qui nécessite de la préparation.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous saluons le travail effectué par les équipes pour placer les cours de presque toutes les UFR. Nous nous rendons compte de la charge de travail que cela implique. En revanche, nous déplorons le manque de transparence envers les étudiants : nous avons demandé que ce sujet des travaux de la galerie, sur la table depuis un an, soit abordé en CFVU – ce qui a lieu seulement maintenant. Nous aurions aimé avoir des informations plus tôt, ne serait-ce que pour nous indiquer que vous en étiez au stade de la réflexion. L'UGA ne communiquant pas à ce propos, la Faculté de Droit a pris cette responsabilité, et a transmis des informations plutôt alarmantes par rapport aux scénarios qui étaient alors envisagés, notamment les 80 % de distanciel. Ce manque de transparence a permis à certains de tenir un discours démagogique et alarmiste sur une tentative de transformation des modalités d'enseignement à l'université. Aujourd'hui, beaucoup d'étudiants viennent nous voir, très inquiets et envisageant de partir de Grenoble ou encore de ne pas prendre de logement dans la perspective de cours presque intégralement en distanciel. Suite à cet important

manque de communication, il est primordial de rassurer les étudiants sur les modalités d'enseignement de l'année prochaine. Les élus Interasso ont émis le souhait d'organiser une consultation : même si certaines problématiques ne sont plus d'actualité, d'autres pourraient perdurer ; en outre, cela permettrait de partager l'évolution des informations dont nous disposons. J'espère qu'il y aura désormais une meilleure communication au sein des instances et auprès des étudiants.

David DECHENAUD : Je pense qu'il était important de ne pas communiquer tant que nous n'avions pas d'informations fiables. Je préfère une information tardive mais exacte à une communication faite il y a trois semaines par une composante élémentaire et comportant des informations fausses. Le risque était de communiquer des chiffres non avérés et des perspectives pessimistes. Il s'agissait donc de faire le choix entre une communication immédiate mais pouvant être erronée, et une communication plus tardive mais précise. Par ailleurs, nous n'étions pas en mesure de communiquer plus tôt car beaucoup d'éléments n'étaient pas encore déterminés : par exemple la fin des travaux du CLV, dont dépendait en partie notre capacité à repositionner les cours. J'entends et comprends que des étudiants aient pu être inquiets. Toutefois, je pense que cette inquiétude a été provoquée par la circulation d'informations fausses que nous n'étions pas en mesure de corriger immédiatement.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Lors d'un entretien téléphonique, vous m'aviez annoncé 70 à 80 % de distanciel.

David DECHENAUD : J'avais évoqué les différents scénarios possibles. Dans la mesure où beaucoup d'acteurs étaient en jeu pour réussir à repositionner les cours, il était possible qu'une proportion importante d'enseignements ne puissent plus avoir lieu en présentiel. Il fallait que les enseignants modifient leurs créneaux horaires, que les composantes libèrent des lieux, que des groupes de CM se rassemblent, etc. Je me

réjouis de la flexibilité des enseignants et des services, qui a permis de parvenir à ce taux.

Maud VALLENARI : Nous avons prévu une communication formelle auprès des étudiants, notamment sur le site internet. Cela devrait être fait au retour des vacances d'avril. Nous disposerons de davantage d'informations à cette période qui correspond aux dates de validation des admissions.

Florence COURTOIS : Sur Parcoursup, nous observons exactement le même nombre de vœux que l'année dernière, en Droit et en SHS. Il n'y a donc pas de tension particulière.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Notre demande concernait davantage les étudiants déjà inscrits à l'UGA, en première ou deuxième année.

David DECHENAUD : Une des difficultés est la place des usagers dans la construction de ce type de projets qui s'étalent sur une dizaine d'années. Les équipes politiques, les instances, les directions de composante ont changé. La continuité est assurée par la DGD PAT. Cette temporalité a pour conséquence qu'il est difficile d'impliquer les usagers dans le processus de prise de décisions. Je partage l'idée que nous aurions pu présenter à la CFVU, il y a maintenant 6 mois, le calendrier prévisionnel des travaux, les craintes qu'il suscitait et le travail qui était mis en place pour palier les difficultés.

Élue étudiante : Je pense que ce qui a manqué, particulièrement suite au mail du Doyen de la Faculté de Droit, correspondait plus à des informations sur les démarches engagées, concernant notamment les différents scénarios possibles. Au regard du nombre d'étudiants qui nous font part de leur intention de changer de parcours voire d'université, et des périodes de saisie des vœux sur les différentes plateformes, la communication me paraît extrêmement tardive.

David DECHENAUD : Toutes ces considérations sur les travaux de la galerie ne sont pas parvenues aux lycéens qui s'inscrivent sur Parcoursup, ou de manière très marginale. Quant aux étudiants déjà inscrits cette année, même s'ils envisagent de changer d'université, ils ne vont pas entamer les démarches maintenant mais à la fin de l'année universitaire car ils ont besoin de leurs relevés et de leur situation administrative en sortie. Le transfert de dossier aura donc lieu plus tard. Toutefois, je suis d'accord sur le fait qu'il nous faut communiquer rapidement au sujet de cette projection qui permettra d'organiser la quasi-totalité des enseignements en présentiel, avec peu de contraintes géographiques et aucune contrainte horaire (pas de cours le samedi matin). Pour précision, les conseils des trois composantes élémentaires concernées ont discuté des différents scénarios possibles. Les élus étudiants avaient donc la possibilité d'être associés à cette réflexion en étant présents aux instances. Je félicite les équipes administratives et enseignantes d'avoir réussi à repositionner tous ces enseignements, ce qui était loin d'être évident.

Stéphane JULIOT : En tant que personne extérieure à l'université, je salue le travail qui a été fait. J'ai le sentiment que la réflexion a été très approfondie, et le résultat obtenu me paraît particulièrement satisfaisant puisqu'il prend en compte les enseignants et les étudiants, en conservant les weekends. En ce qui concerne la communication, je pense que le choix entre « trop tôt » et « trop tard » restera un éternel débat.

Cédric LAURENT : Je félicite également tout le monde. Les composantes qui vont être concernées par cette optimisation des locaux, en mettant à disposition des salles, ont-elles été informées ?

David DECHENAUD : La projection est basée sur les retours qu'elles nous ont faits concernant ce qu'il leur était possible de libérer.

Maud VALLENARI : Nous nous sommes également appuyés sur les emplois du temps existants, étant donné qu'il n'y a pas de changement de l'offre de formation. Il y aura certainement des ajustements à effectuer à la marge. Les composantes n'ont pas encore fixé leurs nouveaux emplois du temps : aux alentours de mai ou de juin, nous aurons d'autres perspectives qui permettront certainement de positionner l'intégralité des 30 créneaux manquants.

David DECHENAUD : Dans tous les cas, nous reviendrons bien à 100 % d'utilisation de la galerie Pierre Mendès France. Il n'est absolument pas envisagé de tout dématérialiser un jour. Au contraire, investir 12 millions d'euros dans cette rénovation comprenant la galerie des amphithéâtres est le signe de l'attachement de l'université à continuer l'enseignement présentiel.

- 1. Informations générales du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Informations concernant la mise en travaux de la galerie Pierre Mendès France**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022**
→ par David DECHENAUD
- 4. Approbation de la refonte des parcours *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* en M1 et M2 au sein de la mention Droit, en un seul parcours**
- 5. Approbation de la création du parcours type *Économie et gestion* en L3, au sein de la mention *Économie et gestion***
- 6. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 février 2022 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022.

- 1. Informations générales du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Informations concernant la mise en travaux de la galerie Pierre Mendès France**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022**
- 4. Approbation de la refonte des parcours *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* en M1 et M2 au sein de la mention *Droit*, en un seul parcours**
→ par David DECHENAUD
- 5. Approbation de la création du parcours type *Économie et gestion* en L3, au sein de la mention *Économie et gestion***
- 6. Questions diverses**

Evolution ODF Accréditée

Refonte de deux Parcours de Master en M1 et M2, en un seul Parcours, au sein de la mention Droit, pour 2022-2023 - UFR Droit

Parcours concernés : Droit privé fondamental ET droit des affaires.

En un **seul Parcours créé**, en M1M2, **droit privé et des affaires**, mention Droit.

Et suppression de facto, des 2 Parcours objet de la refonte, en M1M2. L'ouverture différée des M2 avait été programmée en 2022-2023.

Évolution induite par l'obligation pour la Faculté de droit d'assortir ses masters 1 en EAD avec des masters 2. Les équipes pédagogiques ont ainsi rationalisé l'offre de formation avec la fusion de 2 parcours de M1 existants pour n'en créer plus qu'un, couplé d'un M2.

Élue étudiante : Y a-t-il des modifications de capacités d'accueil ?

David DECHENAUD : Non, les modifications concernent uniquement l'organisation de la carte de formation. Il ne s'agit que d'enseignement à distance. L'enseignement en présentiel a été reconfiguré en M1 et M2 depuis déjà deux ans.

- Délibérations -

Approbation de la refonte des parcours Droit privé fondamental et Droit des affaires en M1 et M2 au sein de la mention Droit, en un seul parcours

La refonte en un seul parcours des parcours *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* en M1 et M2 au sein de la mention Droit, est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la refonte en un seul parcours des parcours *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* en M1 et M2 au sein de la mention Droit.

- 1. Informations générales du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Informations concernant la mise en travaux de la galerie Pierre Mendès France**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022**
- 4. Approbation de la refonte des parcours *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* en M1 et M2 au sein de la mention Droit, en un seul parcours**
- 5. Approbation de la création du parcours type *Économie et gestion* en L3, au sein de la mention *Économie et gestion*
→ par David DECHENAUD**
- 6. Questions diverses**

Evolutions ODF Accréditée

Suppression en Licence de 3 Parcours-types, au sein de la mention économie et gestion, en L3, pour 2022-2023 – sites de Grenoble et Valence – UFR FEG

Parcours-types concernés

- * Économie et gestion des entreprises,
- * Économie appliquée et analyse de données,
- * Développement économique et politiques publiques.

Pour création en lieu et place d'un seul Parcours-type économie et gestion, mention économie et gestion, en L3.

La remontée de l'UFR des parcours-types lors de la partie haute de l'accréditation 2021-2026 a été l'occasion d'une mauvaise interprétation dans les fiches parcours. Des parcours types ont été créés alors qu'ils présentent un tronc commun d'enseignement très important (75%) et relèvent plus d'une organisation pédagogique selon 3 orientations.

L'UFR souhaite revenir à la situation en vigueur sur le précédent contrat avec un seul Parcours-type «économie et gestion».

De plus, dans la perspective de sa poursuite d'études, un Parcours-type non généraliste «économie et gestion», pourrait être un frein, pour l'étudiant.

- Délibérations -

Approbation de la création du parcours type Économie et gestion en L3, au sein de la mention Économie et gestion

La création du parcours type *Économie et gestion* en L3, au sein de la mention *Économie et gestion*, est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du parcours type *Économie et gestion* en L3, au sein de la mention *Économie et gestion*.

- 1. Informations générales du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Informations concernant la mise en travaux de la galerie Pierre Mendès France**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 février 2022**
- 4. Approbation de la refonte des parcours *Droit privé fondamental* et *Droit des affaires* en M1 et M2 au sein de la mention Droit, en un seul parcours**
- 5. Approbation de la création du parcours type *Économie et gestion* en L3, au sein de la mention Économie et gestion**
- 6. Questions diverses**

Fabienne HANS : Lors de la prochaine séance, pourrait-on avoir une explication concernant les dispositifs mis en place pour les étudiants à besoins spécifiques, en abordant les points clés comme la gestion administrative, le déroulement de l'année, les relations avec le Service accueil handicap (SAH), etc. ?

David DECHENAUD : Au sein de la DGD Formation, le Service des publics à besoins spécifiques (SPBS), accompagne notamment les sportifs de haut niveau et les artistes de haut niveau. Ces derniers sont dans une situation particulière qu'ils ont choisie ; l'encadrement juridique est relativement faible et les dispositifs s'inscrivent principalement dans la politique d'établissement. Les publics porteurs de handicap sont essentiellement accompagnés par le SAH de la Direction de la Vie étudiante. Ces publics subissent une situation spécifique ; l'encadrement juridique est bien plus fort. Par ailleurs, l'enseignement à distance répond également aux besoins d'étudiantes et d'étudiants dans des situations particulières : expatriés, détenus, chargés de famille, etc. Il me semble compliqué d'aborder ce dernier aspect, mais nous ferons une présentation, si possible lors de la prochaine séance, des dispositifs portés par le SPBS et le SAH.

Zineb SIMEU-ABAZI : Si cela n'a jamais été fait, pourrait-on avoir une discussion concernant la possibilité pour les étudiants inscrits en PASS d'intégrer le Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech C (PeiP C) ?

David DECHENAUD : Les étudiants qui souhaitent accéder à des études de santé peuvent s'inscrire dans une Licence avec accès santé (LAS) ou dans le Parcours d'accès spécifique santé (PASS). En cas d'échec, les LAS leur permettent de poursuivre dans la licence concernée ; en revanche, le PASS implique une logique de réorientation et d'accompagnement vers une licence ou vers des études d'ingénieur. Nous sommes en train de

refondre le PeiP C : ce parcours a en effet été conçu avant la mise en place du PASS et avant l'intégration de Polytech au sein d'un établissement composante. Le PeiP C est porté par Grenoble INP tandis que les études de santé sont portées par H3S. Nous pourrions faire une présentation de cette refonte du PeiP et de l'articulation qui en découle.

Zineb SIMEU-ABAZI : Cela permettrait d'informer les étudiants de PASS de la possibilité d'intégrer un PeiP C pour ensuite essayer à nouveau d'accéder aux études de santé. Suite à un groupe de travail, nous avons affiché cette possibilité sur notre site pour informer les étudiants.

David DECHENAUD : Nous ne les avons pas informés car ce dossier est en cours d'instruction dans le cadre de la coordination de l'offre de formation. Les conditions pour passer deux fois le concours d'accès aux études de santé sont très exigeantes, et impliquent que les étudiants soient inscrits en LAS ou en PASS. Or le PeiP C n'est actuellement pas une LAS, et c'est ce sur quoi nous travaillons.

Florence COURTOIS : Le décret dispose que l'étudiant doit être inscrit en licence pour retenter le concours, or le PeiP n'est pas une licence. Le PeiP peut actuellement être une voie de réorientation pour les étudiants en PASS, dans la mesure où ils renoncent à intégrer des études de santé. Il n'y aura aucun changement pour la prochaine rentrée. La discussion qui a lieu actuellement concerne la rentrée 2023.

Zineb SIMEU-ABAZI : Les étudiants qui entreront en PASS en 2022 auront peut-être la possibilité d'un second essai.

Florence COURTOIS : Ces étudiants s'inscriront en PASS option Sciences, Économie gestion, Droit, Sciences pour la santé ou STAPS. Il n'y aura pas de PASS Sciences pour l'ingénieur. La réorientation de droit ne sera effective que pour les options citées. La discussion actuelle concerne l'éventuelle création d'une PASS option Sciences pour l'ingénieur.

David DECHENAUD : Le Président de l'UGA et l'Administrateur général de Grenoble INP ont confié à Catherine BERRUT la mission de travailler sur le lien santé/études d'ingénieur. Après recherche, il s'avère que seulement une ou deux universités en France parviennent à établir ce lien.

Zineb SIMEU-ABAZI : Effectivement, il y a Paris-Saclay et peut-être Grenoble. Nous avons déjà indiqué sur notre site internet que le PeiP permet aux étudiants de candidater une seconde fois aux filières de santé.

Florence COURTOIS : Il faut enlever cette information très rapidement car elle est erronée : il n'est actuellement pas possible de s'inscrire en PeiP C et de retenter le concours de santé. La procédure est complexe pour parvenir à faire en sorte que ce soit le cas : le CEVU de Grenoble INP doit se prononcer, la carte de formation doit être modifiée...

David DECHENAUD : Il revient également à H3S de se prononcer à ce sujet car la CFVU n'a plus la compétence dans ce domaine. Néanmoins, nous pourrions faire un point sur ce dossier en CFVU avant son passage devant les instances de Grenoble INP et H3S.

Emmy MARC : Lors de la prochaine séance, Virginie ZAMPA souhaiterait qu'une présentation soit faite du calendrier pour la mise en place de nouveaux DU en formation continue pour septembre 2023.

David DECHENAUD : L'offre de formation pour 2022/2023 est stabilisée. Nous essayons de synchroniser les votes des modifications des règlements d'études dans les conseils des CSPM et à la CFVU afin que les conseillers puissent avoir une vision claire et globale des évolutions de l'offre de formation. Dans des cas exceptionnels, par exemple liés à la

guerre en Ukraine, des modifications pourront avoir lieu pour la prochaine rentrée. Le calendrier a déjà été porté à la connaissance des UFR ; s'il y a une difficulté précise sur une formation, il faut s'adresser à la DGD et à la Vice-présidence Formation. Nous pourrions donner le calendrier pour les demandes concernant l'année 2023/2024.

La séance est levée à 17h20.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 17 février 2022
- 2a – Création du parcours *Droit privé et des affaires*
- 2b – Suppression du parcours *Droit des affaires*
- 2c – Suppression du parcours *Droit privé fondamental*
- 2d – MCC M1 *Droit privé et des affaires*
- 2e – MCC M2 *Droit privé et des affaires*
- 3a – Création du parcours type *Economie et gestion*
- 3b – Enseignements

ANNEXE 1

Le relevé de décisions du 17 février 2022
est disponible sur les sites intranet et
internet de l'UGA

ANNEXES 2

CREATION

MODIFICATION

AUTRE, (hors changement d'intitulé)

Préciser la nature de la demande

.....

Année universitaire concernée: 2022/2023

Date de la demande :11/01/2022

CSPM (le cas échéant) :

Composante : Faculté de droit

Responsable pédagogique du projet : Claire-Anne MICHEL

Référent administratif et fonction ; Delphine NGUYEN, DAC adjointe

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

Diplôme (Licence/LPro/Master) : Master

Mention de diplôme : Droit

Intitulé du parcours : Droit privé et des affaires

En : L1 L2 L3 M1 X M2 X

Si vous envisagez une communication sur le Parcours, avec un intitulé en anglais, veuillez préciser l'intitulé également dans cette langue.

Date validation par le Conseil de composante : 3 février 2022

Date prévisionnelle de validation par le Conseil de CSPM, si connue (le cas échéant) :

Éléments de contexte de la demande :

Objectifs de la formation (pour une création)

Ou s'il s'agit d'une demande de modification ou autre, dans un Parcours, indiquer les raisons.

Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.

**Publics concernés (FI, FC)
Et effectif attendu par public**

Modalités (présentiel, EAD...)

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une création, mais d'une évolution induite par l'obligation pour la Faculté de droit d'assortir ses masters 1 en EAD avec des masters 2.
C'est pourquoi les équipes pédagogiques ont **rationnalisé l'offre de formation** avec la **fusion de 2 parcours de masters** 1 existants pour n'en créer plus qu'un, couplé d'un master 2.

Les parcours droit privé fondamental et parcours droit des affaires deviennent le parcours droit privé et des affaires.

FI : 25
FC :

Présentiel X EAD
 Autres précisez

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel EC et enseignants participant à la formation

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Personnels titulaires de la Faculté de droit

Organisation pédagogique

Composition des enseignements

Compléter et joindre l'annexe : F_DGDF_enseig_creat_parcours_202001V2 et/ou fournir le tableau des MCC

Volume horaire de la formation :

Lieu(x) de la formation

Enseignement à distance, examens en présentiel à l'UGA

Partenariats/Internationalisation

Co-accréditation ou
partenariat avec d'autres
établissements (français),
lesquels

Non

Internationalisation de la
formation.
Précisez le cadre du
partenariat et avec quel
établissement

La DGD DIT devra-t-elle être
associée

Oui

Non

Coût supplémentaire

La création/ modification de la formation génère-t-elle un coût supplémentaire pour l'UFR :

Non

Oui

Un nombre limité d'heures créés en raison de la réorganisation des parcours.

Tarifification

Frais supplémentaires (prestations de service complémentaires facultatives) et/ou droit spécifique (coopération internationale, hybride si EAD) Formation Initiale :

Si la modification de la formation engendre un changement des frais supplémentaires et/ou droit spécifique.

Veillez préciser le cadre d'application (prestations de service complémentaires facultatives, coopération internationale...)

Et la raison de ce changement :

Tarif Formation Continue :

Si modification tarif, veuillez préciser la raison :

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM :

PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

Année universitaire concernée : **2022/2023**

Date de la demande : 11/01/2022

CSPM (le cas échéant) :

Composante : **Faculté de droit**

Département (*le cas échéant*) :

Responsable pédagogique du projet : **Claire-Anne MICHEL**

Référent administratif et fonction ; **Delphine NGUYEN, DAC adjointe**

Domaine de la formation (*ALL – DEG – SHS – STS*) : **DEG**

Diplôme (*Licence/LPro/BUT/Master*) : **Master**

Mention de diplôme / spécialité (*BUT*) : **DROIT**

Intitulé du parcours : **Droit des affaires**

En : L1 L2 L3 LPro M1 M2
BUT précisez :

Date de présentation en Conseil de composante : **3 février 2022**

Date prévisionnelle de présentation en conseil de SCPM (*le cas échéant*) :

Éléments de contexte de la demande :

*Rappel du contexte
Raisons qui motivent la
suppression du Parcours*

La suppression est la conséquence d'une **rationalisation de deux parcours** de Master **par leur fusion**. C'est une évolution induite par l'obligation pour la Faculté de droit d'assortir ses masters 1 en EAD avec des masters 2.

Le parcours droit des affaires fusionne ainsi avec celui droit privé fondamental pour devenir le parcours droit privé et des affaires (V. demandes jointes de suppression et création).

Année universitaire concernée : **2022/2023**

Date de la demande : 11/01/2022

CSPM (le cas échéant) :

Composante : **Faculté de droit**

Département (*le cas échéant*) :

Responsable pédagogique du projet : **Claire-Anne MICHEL**

Référent administratif et fonction ; **Delphine NGUYEN, DAC adjointe**

Domaine de la formation (*ALL – DEG – SHS – STS*) : **DEG**

Diplôme (*Licence/LPro/BUT/Master*) : **Master**

Mention de diplôme / spécialité (*BUT*) : **DROIT**

Intitulé du parcours : **Droit privé fondamental**

En : L1 L2 L3 LPro M1 M2
BUT précisez :

Date de présentation en Conseil de composante : **3 février 2022**

Date prévisionnelle de présentation en conseil de SCPM (*le cas échéant*) :

Éléments de contexte de la demande :

*Rappel du contexte
Raisons qui motivent la
suppression du Parcours*

La suppression est la conséquence d'une **rationalisation de deux parcours** de Master **par leur fusion**. C'est une évolution induite par l'obligation pour la Faculté de droit d'assortir ses masters 1 en EAD avec des masters 2.

Le parcours droit privé fondamental fusionne ainsi avec celui droit des affaires (V. demandes jointes de suppression et création) pour devenir le parcours droit privé et des affaires.

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1/DEG/DROIT	Code Diplôme :	Date approbation/présentation CFVU :
Parcours-type : Droit privé et des affaires- EAD	Code VDI :	N° de version dans l'accréditation : 1
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code Etape :	Formation Initiale/Formation Continue
Responsable de la Formation :	Code VET :	EAD
Responsable de l'Année : Claire-Anne MICHEL		

Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 1																	
Unité 1			O														
Droit du paiement et du crédit														30	6		
Contrats civils et commerciaux														30	6		
Unité 2			O														
Régimes matrimoniaux														32			
Droit du travail : relations individuelles														24			
Unité 3			O														
Droit international privé														24			
Droit pénal des personnes														24			
Total ECTS / Semestre					0	Total Nbre d'heures								164,00	12,00	0,00	0,00
SEMESTRE 2																	
Unité 1			O														
Droit des sûretés														30	6		
Droit des sociétés														30	6		
Unité 2			O														
Successions, libéralités														32			
Entreprises en difficultés														24			
Unité 3			O														
Procédures civiles d'exécution														24			
Propriétés intellectuelles														24			
Total ECTS / Semestre					0	Total Nbre d'heures								164,00	12,00	0,00	0,00

Commentaires : pour retirer le commentaire lié à la cellule "Total Nbre d'heures CM" cliquer droit sur le commentaire, désactiver la modification de texte, supprimer

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2/DEG/DROIT	Code Diplôme :	Date approbation/présentation CFVU :
Parcours-type : Droit privé et des affaires- EAD	Code VDI :	N° de version dans l'accréditation : 1
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code Etape :	Formation Initiale/Formation Continue
Responsable de la Formation :	Code VET :	EAD
Responsable de l'Année : Claire-Anne MICHEL		

Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES								NOMBRE D'HEURES			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 1																	
Unité 1			O														
Droit du numérique														32			
Droit fiscal														32			
Unité 2			O														
Droit de la sécurité sociale														20			
Financement des entreprises														20			
Unité 3			O														
Anglais juridique														15			
														24			
Total ECTS / Semestre					0	Total Nbre d'heures							143,00		0,00	0,00	
SEMESTRE 2																	
Unité 1			O														
Concurrence, consommation, distribution														32			
Droit du travail : relations collectives														32			
Unité 2			O														
Droit pénal des biens et des affaires														20			
Droit patrimonial approfondi de l'entrepreneur														20			
Unité 3			O														
Stage																	
Total ECTS / Semestre					0	Total Nbre d'heures							104,00	0,00	0,00	0,00	

Commentaires : pour retirer le commentaire lié à la cellule "Total Nbre d'heures CM" cliquer droit sur le commentaire, désactiver la modification de texte, supprimer

ANNEXES 3

CREATION

MODIFICATION

AUTRE, (hors changement d'intitulé) Préciser la nature de la demande
Mise en place d'un seul Parcours-type en lieu et place de 3 Parcours-types actuellement effectifs

Année universitaire concernée : 2022-2023

Date de la demande : 3/1/2022

CSPM (le cas échéant) :

Composante : FACULTE D'ECONOMIE DE GRENOBLE

Responsable pédagogique du projet : Hervé Charmettant

Référent administratif et fonction ; Sarah Veyron, directrice administrative adjointe

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

Diplôme (Licence/LPro/Master) : Licence

Mention de diplôme : Economie et Gestion

Intitulé du parcours-type : Actuellement 3 Parcours-type Économie et gestion des entreprises, Économie appliquée et analyse de données, Développement économique et politiques publiques
~~Economie et Gestion~~

En : L1 L2 L3 M1 M2

Si vous envisagez une communication sur le Parcours, avec un intitulé en anglais, veuillez préciser l'intitulé également dans cette langue.

Date validation par le Conseil de composante : janvier 2022

Date prévisionnelle de validation par le Conseil de CSPM, si connue (le cas échéant) :

Éléments de contexte de la demande :

Objectifs de la formation (pour une création)

Ou s'il s'agit d'une demande de modification ou autre, dans un Parcours, indiquer les raisons.

Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.

**Publics concernés (FI, FC)
Et effectif attendu par public**

Modalités (présentiel, EAD...)

La remontée des parcours-types lors de la partie haute de l'accréditation 2021-2026 a été l'occasion d'une mauvaise interprétation dans les fiches parcours. Des parcours types ont été créés alors qu'il s'agit de simples parcours pédagogiques avec un tronc commun d'enseignement très important. Nous souhaitons revenir à la situation antérieure et ne plus voir apparaître les intitulés des parcours-types dans le diplôme généraliste de licence d'économie et gestion.

Les Parcours-types actuels :

- Économie et gestion des entreprises, (EGE)
- Économie appliquée et analyse de données, (E2AD)
- Développement économique et politiques publiques (DEPP)

Remplacés par l'unique Parcours-type :

- Economie et Gestion

FI :
FC :

Présentiel
 Autres précisez

EAD

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel EC et enseignants participant à la formation

Sans changement

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Sans changement

Organisation pédagogique

Composition des enseignements

Compléter et joindre l'annexe : F_DGDF_enseig_creat_parcours_202001V2 et/ou fournir le tableau des MCC

Volume horaire de la formation :

Sans changement

Lieu(x) de la formation

Grenoble

Partenariats/Internationalisation

Co-accréditation ou partenariat avec d'autres établissements (français), lesquels

Sans changement

Internationalisation de la formation.
Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

Sans changement

La DGD DIT devra-t-elle être associée

Oui

Non

Coût supplémentaire

La création/ modification de la formation génère-t-elle un coût supplémentaire pour l'UFR :

Non

Oui

Veillez expliquer le coût supplémentaire induit, joindre une annexe chiffrée si nécessaire :

Tarification

Frais supplémentaires (prestations de service complémentaires facultatives) et/ou droit spécifique (coopération internationale, hybride si EAD) Formation Initiale :

Si la modification de la formation engendre un changement des frais supplémentaires et/ou droit spécifique.

Veillez préciser le cadre d'application (prestations de service complémentaires facultatives, coopération internationale...)

Et la raison de ce changement :

Tarif Formation Continue :

Si modification tarif, veuillez préciser la raison :

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /

NOM :

PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui Non

UGA Université Grenoble Alpes		ENSEIGNEMENTS LIES A LA CREATION/MODIFICATION D'UN PARCOURS		Formulaire		
				Gestion évolutions Offre de Formation		
				ODF A		
Nom du fichier : F_DGDF_enseig_creat_parcours_202110V3		Dernière mise à jour : 27/10/2021		Page 1 sur 1		
CSPM (le cas échéant) :						
Composante : Faculté d'économie de Grenoble						
Diplôme (Licence, Lpro, Master) : Licence						
Domaine : DEG						
Mention(s) : Economie et Gestion						
Intitulé Parcours-type envisagé : Economie et Gestion						
En : L3						
Responsable pédagogique : Sylvain Rossiaud						
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Intitulé de la formation de rattachement (le cas échéant)	Nature de l'UE	ECTS	NOMBRE D'HEURES		
				CM	TD	TP
SEMESTRE 5						
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie						
Economie Industrielle 1		O	9	30	12	
Economie internationale 1				30	12	
UE2 : Enseignements de spécialisation						
Politique économique/Econométrie 1/Analyse Financière		X	9	30	15	
Histoire de la pensée économique (a)*/Pratique avancée du tableur (a)*/Introduction à l'économétrie (a)* ou Calcul économique public (b)*/Mathématiques 5 (b)*/Economie du travail et des RH (b)*				24		
				18	12	
UE3 : Enseignements complémentaires à choix						
Enseignement de spécialisation (a/b)* ou Introduction à l'économétrie (c)*/Histoire de la pensée économique (c)*/ ou Mathématiques 5 (d)*/Economie du travail et des RH (d)* Cours à choix**		X	6	12	9	
				18	12	
UE4 : Enseignements transversaux et complémentaires						
Cours à choix*** ou Cours d'ouverture***		X	6	24*		
Anglais 4					20	
ECTS / Semestre			60	168,00	92,00	260,00
SEMESTRE 6						
UE1 : Enseignements Fondamentaux en économie						
Economie Industrielle 2				30	12	
Economie internationale 2		X	9	30	15	
UE2 : Enseignements de spécialisation						
Croissance et fluctuations/Econométrie 2/Comptabilité de gestion				24		
Economie du développement (a)*/Base de données (a)*/Economie de l'entreprise (a)* ou Politiques sociales (b)*/Mathématiques 6 (b)*/Droit des affaires (b)*		X	6	24		
UE3 : Enseignements complémentaires à choix						
Enseignement de spécialisation (a/b)* ou Mathématiques 6 (c)*/Politiques sociales (c)*/ ou Droit des affaires (d)*/Mathématiques 6 (d)* Cours à choix**				18	12	
				24*		
UE4 : Enseignements transversaux et complémentaires						
Cours à choix*** ou Cours d'ouverture***		X	6	24*		
Anglais 5					20	
ECTS / Semestre			30	162,00	92,00	254,00
Commentaires :						
* 1 cours à choisir						
** 1 cours obligatoire à choisir au sein d'une liste de cours en annexe						
*** 1 cours à choisir, soit au sein d'une liste de cours en annexe, soit parmi les cours d'ouverture. Ceux-ci sont proposés par les autres composantes de l'UGA, le service de langues vivantes et le service des sports (voir liste web). Les étudiants doivent s'assurer de la compatibilité des horaires de ce cours avec ceux des cours						